

MAIRIE DE SOTTEVAST
PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 12 NOVEMBRE 2025

Date de convocation : 5 novembre 2025
Date d'affichage : 5 novembre 2025
Nombre de conseillers : en exercice : 15 Présents : 10 Votants : 11 dont 1 Pouvoir-(s)

L'an **deux mille vingt-cinq** le 12 novembre à 20 h, le Conseil Municipal de SOTTEVAST, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Jean-Pierre TOLLEMER**, Maire, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L2121-7 à 2121-34).

Présents :

M. Jean-Pierre TOLLEMER, Maire,
M. Richard CORNILLE, Mme Sandrine MOUCHEL-LAUNAY, M. Jean-Paul LEFORESTIER,
M. Emmanuel SANSON, Mme Sophie LETERRIER, Mme Françoise BAILEY, Mme Catherine DUCHEMIN, Mme Christiane LAISNEY, M. Jean-Marie BOSQUET

Absents excusés : M. Marc LALANDE donne pouvoir à Mme Christiane LAISNEY, M Thierry LE FORESTIER, Mme Aurélie LEPETIT

Absents : M. Mathieu BOUGIS, Mme Leïla ROQUELIN,

Formant la majorité des membres en exercice
Mme Christiane LAISNEY a été désignée secrétaire de séance

DCM 54-2025 CONVENTION LUXURY DOGS 2026

La commune de Sottevast ne disposant pas de fourrière, elle confie à la SAS Luxury dogs le soin d'accueillir et de garder les chiens et les chats en état de bonne santé trouvés errants ou en état de divagation sur son territoire.

La commune n'aura plus de factures pour les frais vétérinaires et autres lorsqu'un animal a séjourné en fourrière mais seulement un abonnement annuel qui supporte tous les frais concernant les séjours pour les chiens et chats et ce peu importe leur nombre au cours de l'année.

Le tarif est fixé à 1 € HT par habitants, cet abonnement est à régler par virement bancaire au plus tard le 01.03 de l'année concernée.

Soit 1 455 habitants x 1.00 € HT = 1 455.00 € HT

Tva = 291 €

Montant TTC = 1 746 € TTC

Le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés valide la convention pour l'année 2026.

DCM 55-2025 DEVIS TRAMPOLINE POUR L'AIRE DE JEUX

La commune souhaite installer 2 trampolines sur l'aire de jeux.
3 devis ont été demandés :

AMENAGEMENT PUBLIC.FR **10 580.40 € TTC**

MANUTAN COLLECTIVITES **12 177 € TTC**

AGORA COLLECTIVITES **6 288 € TTC**

Le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés valide le devis de la société AMENAGEMENT PUBLIC.FR pour un montant de 10 580.40 € TTC car les travaux de mise en place sont compris et les trampolines sont plus grands.

DCM 56-2025 CONVENTION FAMILLES RURALES

Pour rappel, l'Association Familles Rurales de Bricquebec en Cotentin, accueillent des enfants de 3 à 12 ans, du lundi au vendredi sur le temps vacances scolaires.

Plusieurs familles de Sottevast et d'autres communes, bénéficient de ce service.

A ce titre, il est demandé à ces communes de participer au financement sur le coût de l'accueil des enfants.

En plus de la contribution annuelle de 50 €, la commune contribue financièrement au déficit réel du centre de loisirs sur les vacances extrascolaires, plafonné à 15 000 €. La répartition du déficit entre les communes concernées se fera au prorata en pourcentage de la fréquentation en heure de l'année N-1.

La commune versera chaque année sa contribution au vue des justificatifs présentés par l'asssociation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des ses membres présents ou représentés :

- **Accepte** d'adhérer et de contribuer financièrement au déficit du Centre de Loisirs de Bricquebec, au vu des justificatifs présentés
- **Autorise** le Maire à signer la convention régissant ces conditions financières entre la commune et Familles Rurales de Bricquebec en Cotentin.

DCM 57-2025 BORNAGE CONSORT TRAVERT RETROCESSION A LA COMMUNE

Un plan de division et de bornage partiel concernant la propriété des consorts TRAVERT établi par Monsieur SAVELLI géomètre-expert à BARNEVILLE a été transmis en mairie.

Suite à ce bornage, il en résulte une rétrocession à la mairie des parcelles cadastrées section B 1398 et 1399 matérialisées en rouge foncé sur le plan.

Le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés ne souhaite pas que ces parcelles reviennent à la commune et refuse la rétrocession.

DCM 58-2025 DELAI D'ANNULATION DES REPAS DE CANTINE

Les annulations tardives (le matin pour le midi) des repas de cantine vont être recensées sur une période allant jusqu'à février 2026, suite à cette période et au résultat obtenu une délibération sera prise en ce sens.

Le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés valide cette décision.

DCM 59-2025 ADOPTION RAPPORT DE LA CLECT

Par courriel du 5 septembre 2025, et conformément à l'article 1609 nonies C (alinéa 7 du IV) du code général des impôts, la Présidente de la CLECT m'a transmis le rapport définitif d'évaluation des charges transférées, adopté lors de la séance du 4 septembre 2025.

Ce rapport de la CLECT porte sur l'évaluation des charges transférées suite au transfert de la Brèche et du centre de santé Brès-Croizat (Cherbourg-en-Cotentin). Il a été adopté à l'unanimité moins une abstention. Il a ensuite été présenté au conseil communautaire du 25 septembre.

Ce rapport doit être soumis à l'approbation de l'ensemble des conseils municipaux des 129 communes membres. Il sera adopté si la majorité qualifiée des communes (la moitié des communes représentant les 2 tiers de la population de l'EPCI ou les 2 tiers des communes représentant la moitié de la

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,

Vu le rapport d'évaluation adopté par la CLECT lors de sa séance du 4 septembre 2025 et transmis à la commune le 5 septembre 2025.

Le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés valide le rapport de la CLECT.

Rapport des décisions du maire dans le cadre de ses délégations depuis la dernière séance

- ↳ Devis HANDIPRINT panneaux pour inauguration 214.80 € TTC
- ↳ Devis NILFISK salle de motricité Aspirateur à batterie 1 996.50 € TTC
- ↳ Devis NEEZ TRANSPORT trottoir rue des demoiselles 1 620 € TTC

Avancements des dossiers, projets et informations diverses

❖ **Administratif** : Point sur les marchés de travaux en cours et infos diverses

❖ **Social**

- Distribution des colis pour les séniors dimanche 14 décembre 2025 à 10 heures
- SDEM : réunion du comité syndical et réunion du secteur 11

❖ **Communication**

- Rétrospective 2025 pour l'inauguration de la MAM et de la maison des associations
- 11 novembre, pot à la maison des associations

❖ **Travaux**

- A prévoir :
 - rack à vélo à la mairie et à la salle de l'élan
 - Rénovation des douches au gymnase
 - Tournée des lavoirs

❖ **Scolaire**

- Mise en service de la nouvelle cantine :
- Enfants : ravis et particulièrement les élémentaires (plateaux individuels, choix de place, niveau sonore)
- Personnels : adaptation progressive aux nouveaux lieux et tâches
- Besoin en matériel (tapis, autolaveuse ? ...)
 - Sensibilisation au handicap :
- 1^{ère} action le mardi 4 novembre : en classe, les élèves de CM1 et CM2 ont rencontré Gérard L'Homme, (accompagné de 2 membres de l'association Ensemble) et lui ont posé de nombreuses questions pour la plupart sur les gestes de la vie quotidienne d'une personne en fauteuil roulant.
- 2^{ème} action : journée du 11 décembre, avec des élèves de Rocheville et Brix , au gymnase avec ateliers handisports, parcours en fauteuil
 - Conseil d'école : Il s'est tenu le jeudi 6 novembre

- Bilan : effectifs et prévisions (stables pour la rentrée 2026)
 - Présentation des projets de l'année
-
- Demande de matériel : un réfrigérateur avec compartiment congélation (pour infirmerie)
 - Arbres pour la cour de récréation : arrivée prévue le 22 décembre
 - Centre de loisirs : on note une forte demande le mercredi d'où listes d'attente.
- ❖ **Sports et animations - associations**
- Téléthon le 5 et 6 décembre
 - Visite au Sénat : repas pour les enfants
 - Mise en place d'une plaque au stade
 - Spectacle de Noël : Victor et le dernier dragon le 13 décembre 2025 à 17 h

Infos diverses

- Règlement et tarif de la cantine pour les personnes extérieures
- Déjections canines = verbalisation
- Proposer les plantes vivaces de l'année à la population
- Monsieur Layné habitant le Rocqueret souhaite offrir un grand sapin pour la commune.

Le maire,
Jean-Pierre TOLLEMER

La secrétaire,
Mme Christiane LAISNEY